



## Garanties 2010

# Famille & Santé

[ Des solutions ] idéales pour toute la famille



*Une solution adaptée  
pour toutes les familles*



Contrat assuré par la SMME, mutuelle  
inscrite au registre de la mutualité  
(RNM) sous le n° 775 659 907  
et adhérente à la FNMF



### Points forts

- Des réductions familles avantageuses : -5 à -10 %
- Gratuité pour les 3<sup>èmes</sup>, 4<sup>èmes</sup> et 5<sup>èmes</sup> enfants (de moins de 21 ans)
- Aucun délai d'attente
- Ouvert à tous, sans limitation d'âge
- Vos remboursements en 24 heures accessibles sur l'Espace Assuré



## La complémentaire Santé qui s'adapte aux besoins de toutes les familles !

Vous vivez en couple, vous avez un ou plusieurs enfants, ou attendez un heureux événement ? Vos besoins de santé sont donc multiples, et vous avez besoin de remboursements efficaces, qui respectent votre budget.

**Famille & Santé, une solution efficace qui répond à vos attentes.**



### Restez serein en cas de coups durs !

Des honoraires chirurgicaux renforcés jusqu'à 300% de la base de remboursement de la Sécurité sociale !

### Optez pour des garanties dentaires efficaces !



**Vos enfants ont besoin d'appareil dentaire ?** L'orthodontie\* renforcée jusqu'à 300 % de la base de remboursement de la Sécurité sociale.

**Vous portez ou avez besoin de prothèses dentaires ?** Une prise en charge efficace des prothèses dentaires\* jusqu'à 300 % de la base de remboursement de la Sécurité sociale.

\* acceptées par la Sécurité sociale

### Renforcez vos remboursements optiques !



**Un bonus intelligent...** Selon le niveau souscrit, vous bénéficiez d'un forfait optique (100 à 400 €). Si vous n'entamez pas ce forfait, vous bénéficiez automatiquement d'un bonus de 50 €/an/personne l'année suivante.

**Et très avantageux...** Vous pouvez cumuler 2 bonus si vous n'utilisez pas votre forfait pendant 2 ans, soit 100 € supplémentaires qui s'ajoutent à votre forfait.



### Un nouveau né dans votre famille ?

APRIL Assurances vous verse 50 € si c'est votre 1<sup>ère</sup> année d'adhésion au contrat, et jusqu'à 200 € les années suivantes. (Hors niveau Eco).



### Les médecines naturelles et la prévention en plus !

Un forfait de **50 à 200 €** par an et par personne (selon le niveau choisi), pour découvrir ou financer certains actes de soins ou de prévention qui concernent l'ensemble de votre famille et qui ne sont pas remboursés par la Sécurité sociale :

Médecines Naturelles

### Votre Pack Prévention Familles rembourse\* vos frais de soins suivants :

Votre Pack Prévention Familles rembourse\* vos frais de soins suivants :

- homéopathie
- ostéopathie
- acupuncture
- chiropractie
- micro kinésithérapie
- les vaccins non remboursés.



Prévention

### Savez-vous que 20 000 accidents mortels par an pourraient être évités, par la simple connaissance des premiers gestes de secours ?

Apprenez à sauver des vies, par des réflexes et gestes simples !

Inscrivez-vous à la formation aux gestes de premiers secours "Prévention des Secours Civiques" !

Avec APRIL Assurances, vous serez remboursés\* grâce au Pack Prévention Famille.

Accessible à toutes les personnes de plus de 10 ans, en 10 heures de formations.

Contactez les centres de formations de la Croix-Rouge sur [www.croix-rouge.fr](http://www.croix-rouge.fr) ou au **0820 16 17 18** (0,12 €TTC/min).

\* (dans la limite du forfait choisi)

## Des services étudiés pour tous !



### > Ne faites plus l'avance des frais !

Grâce au Tiers Payant Santé, et en présentant votre attestation de Tiers Payant aux professionnels de santé, vous n'avez plus à effectuer l'avance des frais de santé, tels que les frais de pharmacie, d'optique, de radiologie, d'analyses médicales...

Tiers payant

A chaque visite chez votre pharmacien, votre opticien, ou votre dentiste, pensez à présenter votre carte de tiers payant. Elle peut vous permettre d'éviter l'avance de frais souvent onéreux. Un de vos enfants fait ses études dans une autre ville ? APRIL Assurances vous adresse directement 2 exemplaires de votre carte afin que chaque membre de la famille puisse l'utiliser.



### > Votre Espace Assuré en ligne

Votre compte personnel en ligne 7 jours/7 sur [www.april.fr](http://www.april.fr)

Un espace qui vous permet de consulter à tout moment :

- vos remboursements,

- vos cotisations,

les courriers et échanges avec APRIL Assurances...



Vous réalisez directement les modifications de vos données personnelles en ligne :

Adresse postale, email, téléphone, RIB...

**+ de réactivité : dès qu'un paiement est réalisé, vous le visualisez sur l'Espace Assuré**

**+ d'économies : moins de papier envoyé, moins d'appels téléphoniques réalisés...**

**+ d'autonomie : accès facile à tous les documents et informations de votre contrat Famille & Santé**

**+ d'écologie : vos documents sont en ligne, accessibles à tout moment !**



### > Faires un geste pour l'environnement !

Abonnez-vous gratuitement pour recevoir vos relevés de prestations en ligne.

Vous êtes averti par email ou SMS au choix du montant de chacun de vos remboursements en temps réel.

**+** économique **+** écologique.



### > L'Espace Prévention en ligne

Un site entièrement dédié à la Prévention sur [www.april.fr](http://www.april.fr)

Ouvert à tous, ce site permet de découvrir une multitude d'informations relatives à la Santé.

Une information validée par le corps médical.

Des dossiers, des quizz, des sondages... des outils ludiques pour capitaliser sur sa santé !

**A consulter sans modération !**

PARTENARIAT  
APRIL  
Assurances



**Pour être un grand sportif, il faut respecter sa santé et bien la protéger.**

Alain Bernard, Vice Champion du monde 2009 du 100 mètres nage libre, préserve son capital santé grâce à la natation. En dehors des bassins, il sait qu'il peut compter sur APRIL Assurances pour prendre soin de sa santé.

En sponsorisant Alain Bernard, APRIL Assurances affirme son engagement pour une santé équitable et durable.

## Pas de délai d'attente

## Garanties

Prestations en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale sous déduction des remboursements du Régime Obligatoire, dans la limite des frais réellement engagés.

	Niveau Éco	Niveau Équilibre	Niveau Confort	Niveau Excellence
<b>Frais hospitaliers en secteur conventionné</b>				
Forfait journalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Honoraires chirurgicaux	150 %	200 %	250 %	300 %
Chambre particulière	Néant	40 € par j	60 € par j	70 € par j
Frais d'accompagnant	Néant	15 € par J	25 € par J	30 € par j
Maison de repos et assimilés	100 % pendant 60 J	100 % pendant 120 J	100 % pendant 180 J	100 % pendant 180 J
Hospitalisation psychiatrique	100 % pendant 60 J	100 % pendant 60 J	100 % pendant 60 J	100 % pendant 60 J
<b>Frais hospitaliers en secteur non conventionné</b>				
Forfait journalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour	100 %	100 %	100 %	100 %
Honoraires chirurgicaux	100 %	100 %	100 %	100 %
Chambre particulière	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Frais médicaux</b>				
Consultations, visites en parcours de soin*	100 %	100 %	125 %	150 %
Actes médicaux courants, soins externes et radiologie en parcours de soins*	100 %	100 %	125 %	150 %
Auxiliaires médicaux, analyses	100 %	100 %	125 %	150 %
Appareillage (orthopédie, prothèses auditives, petit appareillage)	100 %	100 %	125 %	150 %
Transport	100 %	100 %	125 %	150 %
<b>Pharmacie</b>				
Prise en charge par la Sécurité sociale	100 %	100 %	100 %	100 %
<b>Frais dentaires</b>				
Orthodontie prise en charge par la Sécurité sociale	100 %	200 %	250 %	300 %
Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale	100 %	150 % la 1 <sup>ère</sup> année puis <b>200 %</b>	200 % la 1 <sup>ère</sup> année puis <b>250 %</b>	250 % la 1 <sup>ère</sup> année puis <b>300 %</b>
Orthodontie et prothèses dentaires non remboursées par la Sécurité sociale mais avec cotation	Néant	100 %	150 %	150 %
Plafond année 1	Néant	Néant	750 €	750 €
Plafond année 2	Néant	Néant	1 000 €	1 000 €
Plafond années suivantes	Néant	Néant	1 500 €	1 500 €
Soins dentaires	100 %	125 %	150 %	200 %
<b>Forfait soins dentaires non remboursés (Actes Hors Nomenclatures) : implants dentaires et parodontologie</b>	Néant	100 €	150 €	180 €
<b>Forfait Optique</b>				
Monture, verres, acceptés par la Sécurité sociale Lentilles acceptées, refusées ou jetables Forfait traitement de la myopie	100 €	200 €	300 €	400 €
	50 € supplémentaires si l'assuré n'utilise pas de tout son forfait optique l'année précédente			
	100 € supplémentaires si l'assuré n'utilise pas de tout son forfait optique les 2 années précédentes			
<b>Naissance / Adoption</b>				
<b>Forfait Naissance / Adoption</b>	Néant	50 € la 1 <sup>ère</sup> année 100 € les suivantes	50 € la 1 <sup>ère</sup> année 150 € les suivantes	50 € la 1 <sup>ère</sup> année 200 € les suivantes
<b>Pack Prévention Famille</b>				
<b>Tous ces actes sont non remboursés par votre Sécurité sociale</b>				
Homéopathie, Acupuncture, Ostéopathie, Chiropractie, Microkinésithérapie Vaccins non remboursés Formation aux gestes de premiers secours : "Prévention des Secours Civiques"	50 €	100 €	150 €	200 €
<b>Divers</b>				
Dépenses médicales effectuées à l'étranger	100%	100%	100%	100%

### Quelques astuces...

Le forfait 18 €. La sécurité sociale applique une participation forfaitaire de 18 € à votre charge pour les actes dont le tarif est égal ou supérieur à 91 €. Votre contrat APRIL Famille & Santé prend en charge ce forfait.

Pensez à faire vacciner vos enfants contre la rubéole, les oreillons et la rougeole. Cette vaccination est gratuite jusqu'à son 13<sup>e</sup> anniversaire.

Ayez le réflexe "médicaments génériques". Ils sont moins chers et tout aussi efficaces.

Pour arrêter de fumer, un forfait de 50 €/an vous est délivré par votre Caisse de Sécurité sociale.

MT Dents, un programme de prévention bucco-dentaire pour vos enfants, c'est gratuit ! 5 étapes clés pour vos enfants de 6, 9, 12 et 15 ans. Besoin d'information ? Contactez la CPAM de votre région ou sur [www.mtdents.info](http://www.mtdents.info)

Depuis le 27 avril 2007, si vous avez gardé votre ordonnance, votre opticien peut vous renouveler vos lunettes. Elle est valable 3 ans !

Ce bonus est attribué si vous n'avez pas du tout utilisé votre forfait de base l'année précédente. Il peut vous être attribué 2 fois au maximum. La somme reste disponible jusqu'à son utilisation.

Informez-vous sur les formations aux gestes de premiers secours sur [www.croix-rouge.fr](http://www.croix-rouge.fr) ou au 0820 16 17 18 (0.12 €TTC/min).

Bonus 50 €

### Votre bonus

### Naissance / Adoption

<b>Forfait Naissance / Adoption</b>	Néant	50 € la 1 <sup>ère</sup> année 100 € les suivantes	50 € la 1 <sup>ère</sup> année 150 € les suivantes	50 € la 1 <sup>ère</sup> année 200 € les suivantes
-------------------------------------	-------	---	---	---

### Pack Prévention Famille

Tous ces actes sont non remboursés par votre Sécurité sociale

Homéopathie, Acupuncture, Ostéopathie, Chiropractie, Microkinésithérapie Vaccins non remboursés Formation aux gestes de premiers secours : "Prévention des Secours Civiques"	50 €	100 €	150 €	200 €
--	------	-------	-------	-------

### Divers

Dépenses médicales effectuées à l'étranger	100%	100%	100%	100%
--	------	------	------	------

Votre contrat est responsable : vos garanties et niveaux de remboursement seront automatiquement adaptés en fonction des évolutions législatives et réglementaires régissant les "contrats responsables".

Les actes de prévention définis par l'arrêté du 8 juin 2006 sont au moins remboursés au ticket modérateur.

- Les forfaits et plafonds de garanties figurant dans ce tableau ne sont valables qu'une fois par bénéficiaire et par année d'adhésion en cours. Ils ne peuvent donc pas être reportés d'une année sur l'autre.

\* Si vous êtes hors parcours de soins, ce contrat ne prendra pas en charge la diminution des remboursements appliquée par la Sécurité sociale.

### Comprendre

Un seul niveau doit être souscrit pour une même famille.